

DATE DE CONVOCATION  
20/01/2025

DATE D’AFFICHAGE  
20/01/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
22
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-cinq, le **lundi 27 janvier**, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à Mme Patricia FREIDOZ  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absente non excusée

Mme Catherine SIBBILLE

Secrétaire de séance : Mme Marie-France MOLLET

---

---

**Délibération n° 25.01.27/03**

**Objet / Extension de la zone d’activités du Martray / Dénomination des voies**

---

---

Monsieur le Maire expose à l’assemblée qu’il appartient aux communes de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le plan de dénomination des deux nouvelles voies de l’extension de la zone d’activités du Martray est présenté au Conseil municipal.

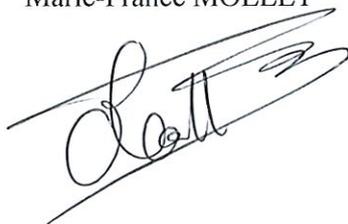
**Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l’unanimité ;**

**DÉCIDE** de nommer les nouvelles rues de l’extension de la zone d’activités du Martray suivant le plan présenté :

- « *Rue Louise Michel* » dont le tenant est la rue Denis Papin de Démouville et l’aboutissant la rue Blaise Pascal de Démouville,
- « *Rue Olympe de Gouges* » dont le tenant et l’aboutissant sont la rue Louise Michel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Marie-France MOLLET



Le Maire,  
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20250127-250127-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2025